

COMPTE-RENDU FINANCIER 2021/2022...

... Quelques informations aux mandataires.

Nous vous rappelons que la date limite d'envoi des documents statutaires concernant les coopératives scolaires affiliées à l'OCCE des Yvelines est fixée au 30 septembre 2022.

1- Le compte rendu Financier et d'activités 2021-2022

Il doit nous être retourné par courrier postal accompagné du **dernier relevé bancaire correspondant au Total actif** et de **l'avis d'attribution de subvention** fourni par la commune ou autre organisme si vous avez bénéficié d'une subvention.

Relevé bancaire au 31 août 2022:

Comme chaque année, nous vous demandons de joindre le relevé bancaire en date du 31 août correspondant au Total actif annoncé sur le CRF.

Le 31 août est la date statutaire de la clôture de vos comptes... **Cependant, si vous êtes déjà en possession d'un relevé bancaire daté de juillet ou août indiquant ce montant et qu'il n'y a pas d'autres écritures en banques prévues avant le 31 août, vous pouvez le joindre au CRF et nous l'adresser dès maintenant...**

*En effet la banque ne vous adressera un nouveau relevé (mensuel) **QUE s'il y a eu mouvement sur votre compte depuis votre dernier relevé.** Le prochain relevé ne sera donc pas forcément daté du 31 août 2021, il faudra attendre que vous fassiez un dépôt ou un chèque pour en recevoir un nouveau, fin septembre...*

Signature du quitus : Nous vous demandons de ne pas attendre le 1er Conseil d'école pour réunir les parents « vérificateurs aux comptes » ! Réunissez les dès que possible pour nous retourner les documents **AVANT** le 30 septembre !

2- La fiche d'affiliation 2022-2023

RAPPEL : pour les coopératives possédant un compte BPVF, **IL EST INUTILE DE JOINDRE UN CHEQUE**, nous prélevons automatiquement le montant que vous nous indiquez sur la fiche d'affiliation...

ATTENTION: Cette fiche contient aussi les informations concernant **votre assurance**, respectez d'autant plus la date d'envoi!
(En cas de difficultés de débit du compte de la coopérative dès septembre, contactez-nous, nous différerons l'encaissement!)

RAPPEL : Les écoles titulaires d'un compte BPVF n'ont pas accès à la consultation des comptes par internet... Appelez-nous, nous vous transmettrons l'information qu'il vous faut !

Nou ne vous avons pas adressé de documents papier!
Tous les documents statutaires
(CRF, cotisation, changement de mandataires...)
sont à télécharger sur notre site : www.occe78.net